

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-34

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE (SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022-2025)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2024

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, MM. VERGNAIS Didier, THIMONIER Franck, Mme CORNET Sophie, MM. ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVER Christelle

Absents : Mmes FASSINOT Christine, LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, M. PLOCH Romain

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire rappelle la **demande initiale**, validée lors de la séance du 5 juillet 2024, afin de solliciter un fonds de concours au titre de l'opération d'investissement « **Réhabilitation d'un bâtiment communal** », comprenant les travaux suivants :

Isolation extérieure des façades, menuiseries extérieures, isolation plafonds du restaurant, (2024)	94 900.00 €
Réhabilitation de l'ancienne boulangerie en épicerie (2024-2025)	204 000.00 €
Réaménagement du parking du bâtiment communal (2025)	148 000.00 €
Total HT	446 900.00 €

Une **demande complémentaire** peut être déposée au titre de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux pour la période 2022-2025, validé par délibération du Conseil Communautaire de Collines Isère Nord Communauté, en date du 14 avril 2022. Les travaux suivants, inscrits au budget primitif 2024, sont également éligibles à ce dispositif, selon le règlement établi par la Communauté de Communes :

Création d'un sas thermique à l'entrée de la Mairie (2024)	105 320.00 €
Mobilier urbain lié à l'adressage (2024)	43 500.00 €
Total HT	148 820.00 €

Après présentation et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'APPROUVER l'opération d'investissement « Réaménagement du centre bourg » précitée, pour un montant total estimé à 595 720 € HT soit 714 864 € TTC,
- de SOLLICITER l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, dans le cadre de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022-2025,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec COLL'in Communauté et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 2 décembre 2024

Le Maire,



Alain CAUQUIL